



Hénin-Beaumont

Mairie d'Hénin-Beaumont

1 Place Jean Jaurès

BP 90109 - 62252 Hénin-Beaumont Cedex

Pôle Développement

Service Entreprendre

Affaire suivie par : Thomas MORELLE

Tél. : 06 35 27 83 34

thomas.morelle@mairie-heninbeaumont.fr

À Hénin-Beaumont, le

Le 24 janvier 2024

Objet : Mise en concurrence de l'occupation du domaine public dans le cadre de l'organisation du Festival de la Saint-Patrick

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la manifestation « Saint-Patrick », la commune d'Hénin-Beaumont met à disposition la salle de l'Abbaye, 93 rue Léo Lagrange à Hénin-Beaumont le 17 mars 2024 pour y organiser cet évènement.

A cette occasion, la commune d'Hénin-Beaumont souhaite mettre à l'honneur les commerçants en leur proposant de tenir 14 stands :

- 8 commerçants proposant des dégustations et ventes de bières locales ;
- 1 commerçant proposant des saucissons et grignotons ;
- 1 commerçant proposant des bonbons et des denrées sucrées ;
- 1 commerçant proposant des goodies et accessoires en lien avec la thématique irlandaise ;
- 1 commerçant proposant de la restauration traditionnelle ;
- 1 commerçant proposant des planches apéritives (fromages et charcuteries)

L'espace buvette sera tenu par la municipalité (en dehors des dégustations, la vente de boisson à consommation sur place est interdite).

Ces lieux constituant des dépendances du domaine public, et afin de se conformer à la législation en vigueur (l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques qui oblige, à partir du 1er juillet 2017, à mettre en concurrence toutes les autorisations d'occupation du domaine public), un dossier de candidature a été mis en place pour ces espaces d'exposition. Vous le trouverez en pièce jointe à ce courrier.

Le dossier sera évalué selon les critères suivants :

- 50% sur la provenance des produits proposés et la capacité à produire artisanalement ;
- 30% sur la correspondance avec la manifestation et la décoration (Saint-Patrick) ;
- 20% sur la capacité à produire localement ;

Dans ce dossier de candidature, il vous est demandé de renseigner les produits que vous souhaitez commercialiser, mais vous avez également la possibilité de faire des propositions d'articles qui seront





Hénin-Beaumont

appréciés par la commission de sélection.

Votre candidature sera étudiée à partir de :

1. l'argumentaire développé dans ce dossier de candidature,
2. des compléments d'information fournis dans votre lettre d'accompagnement,
3. de photographies significatives présentant vos articles et **illustrant votre outil de vente.**

Attention, les dossiers incomplets ne seront pas étudiés.

Dès que les candidatures auront été examinées en commission, elles feront l'objet d'une autorisation individuelle, ou d'un courrier de refus le cas échéant. Les places vacantes seront librement attribuées par les organisateurs.

Dossier complet à retourner avant le jeudi 15 février 2024 à 17h, délai de rigueur, à l'attention de :

**Monsieur le Maire d'Hénin-Beaumont
Mise en concurrence du domaine public**

**1 place Jean Jaurès
62110 HENIN BEAUMONT**

ou par mail à : service.entreprendre@mairie-heninbeaumont.fr

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Steeve BRIOIS,

Maire d'Hénin-Beaumont

